
DUBLIN – Session de travail de l'ICG
Jeudi 22 octobre 2015 – 10h30 à 12h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

ALISSA COOPER :

Sur l'écran aujourd'hui est une première heure qui va porter sur le document récapitulatif de la constitution publique. On l'a fait ainsi parce que Joe est l'un des rédacteurs de ce document. Il va prendre un avion d'ici peu donc on voulait traiter cette question pendant qu'il est toujours disponible. On ne va pas le faire demain parce qu'il ne sera pas là.

Et pour la deuxième heure, on aura les modifications à la proposition de transition dont on a pris note cette semaine. Et puis on défile un peu pour qu'on voie demain quel est l'ordre du jour pour demain. Merci, alors vous voyez là-dessus qu'on a réservé davantage de temps demain pour réviser la proposition de transition si nécessaire. Si ce n'est pas nécessaire, on abandonnera cela. Et puis on compte également discuter de l'annonce de l'état des lieux de la proposition de la transition qu'on a préparé cette semaine pour discuter de la mise en œuvre et de la portée du travail de l'ICG et du processus de mise en œuvre. Puis on reprendra le récapitulatif de la consultation

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

publique si nécessaire et puis on verra quelles sont les suivantes mesures, si nécessaire. On verra combien de temps ça nous prend de discuter de tout cela demain.

Alors j'ai Kavouss qui demande la parole. Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour à tous. Je voudrais simplement vous demander si vous voudriez que je fasse une présentation informative rapide d'où on en est par rapport au calendrier du CCWG, par rapport à la préparation du rapport et au reste du travail qui a été fait, ce qui pourrait être utile pour la conclusion du document, si vous voulez.

ALISSA COOPER : Il me semble que c'est une bonne idée. Je voudrais que l'on aborde tout de suite le document récapitulatif de la consultation publique parce que c'est Joe qui participe à cela mais peut-être qu'on pourrait avoir la mise à jour juste après cela. Merci. Qu'est-ce qu'en pensent les autres? Tout le monde est d'accord? Je ne sais pas si tout le monde a assisté à la réunion du CCWG qui vient juste de se finir. Non? D'accord, alors on va consacrer cinq minutes à cette mise à jour après le document récapitulatif. Merci.

D'autres commentaires ? Non.

D'accord. Cela dit nous allons donc commencer avec le document récapitulatif de la consultation publique et je donne la parole à Manal.

MANAL ISMAIL :

Merci Alissa et bonjour à tous. J'espère que vous aurez eu l'occasion de lire le rapport récapitulatif de la consultation publique. Comme Alissa l'a dit, c'est Joe et moi qui avons consolidé ce document à partir de ce qu'on a discuté lors de notre réunion en personne à Buenos Aires.

La structure du rapport se compose de trois parties dont la première inclut des statistiques et puis, d'autre part, on a l'approche utilisée par l'ICG pour traiter les commentaires reçus. Et puis on a un résumé des commentaires suivant le sujet, et puis nous avons également orienté cela par une liste des sujets présentés dans la présentation de Los Angeles et, selon le texte partagé par les collègues à travers la liste de diffusion. C'est tout ce qui a été rédigé, j'espère que c'est bien ce qu'on avait accordé, à votre avis, pour que ce soit plus simple.

Je note également que nous avons, autant que possible, inclus les notes en vert, entre crochets, comme référence. Dans

certain cas, on n'était pas sûrs alors ça a été surligné en jaune et Joe et moi-même avons également inséré nos propres commentaires. Les modifications proposées sont marquées comme modifications à suivre.

Et puis Jean-Jacques et Lynn ont également proposé d'autres modifications qu'on a sur cette version qu'on a à l'écran.

Lorsqu'on a deux versions légèrement différentes d'un même texte, on a inclus les deux versions afin que l'on discute et l'on décide de quelle version on veut conserver.

Finalement, il y avait également des éléments manquants alors j'espère qu'on pourra les identifier à mesure qu'on avance avec le texte.

Alors je pense que vous pourriez aller... Une partie à la fois. On a d'abord la partie des statistiques qu'on a déjà révisée pour la présentation. Je ne sais pas si vous avez des commentaires sur cette partie du rapport? C'est juste pour noter qu'il y a eu un paragraphe que Joe a rédigé et que l'on a ajouté à la suite des statistiques. Alors je voudrais noter qu'il y avait six membres qui se sont proposés comme bénévoles pour réviser les commentaires. Donc c'est tout ce qu'on a ici comme nouveau texte.

ALISSA COOPER : Manal, je suis sur la liste d'intervenants. Je ne sais pas si vous voulez gérer la liste vous-même ou que je le fasse à votre place.

MANAL ISMAIL : Non.

ALISSA COOPER : Ma question porte sur le texte mais ma première question serait, si vous voulez que je gère la liste d'intervenants moi-même ou si vous voulez le faire.

MANAL ISMAIL : Vous pouvez le faire.

ALISSA COOPER : Bien, alors ma seule remarque, en fait, est que, dans la deuxième image, les proportions ont changé comme réponse à notre discussion du week-end. Et par conséquent, les chiffres qu'on a sur le texte devraient également être modifiés. Je ne propose pas de copier/coller le même paragraphe de la proposition sur ce document parce que ça devrait être modifié, en tout cas pour ce qui est des chiffres.

MANAL ISMAIL : Oui, c'est vrai. On a les nouveaux schémas de la présentation mais on n'a pas abordé le texte. Oui, j'en prends note. Alors s'il n'y a pas de commentaire par rapport à ce paragraphe, peut-être qu'on pourrait avancer ? Pardon, oui Jean-Jacques, allez-y.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Dans le texte en jaune, vers la fin du paragraphe, on voit à partir de ces révisions ces trois lignes avant la fin. A partir de ces révisions et des discussions qui ont duré deux jours, on a décidé des mesures de suivi. Alors au lieu de dire dans certains cas, je dirais dans d'autres cas.

C'est une modification mineure.

MANAL ISMAIL : Merci Jean-Jacques. On a Daniel qui voulait prendre la parole, allez-y Daniel.

DANIEL KARREBERG : Bonjour, vous m'entendez ?

J'ai une question qui porte sur l'avant-dernier paragraphe de cette partie, dont j'ai discuté avec Joe, et qui dit : « Une fois que

la proposition aura été reçue, l'ICG réfléchira à ses réponses...
des communautés opérationnelles et soutenir, etc... »

Je ne comprends pas très bien parce qu'on avait déjà toutes les
réponses, non ? Donc je ne sais pas si cela ne pourrait pas prêter
à confusion. Je veux dire, ça ne se comprend pas vraiment si on
a déjà fini avec la proposition ou pas.

MANAL ISMAIL : Vous parlez du texte qui est où exactement ?

DANIEL KARREBERG : Juste en-dessus de « juridiction » à la fin de...

MANAL ISMAIL : Oui, je vois.

JOSEPH ALHADEFF : J'aimerais répondre.

MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

JOSEPH ALHADEFF : Daniel, moi-même j'ai demandé si on ne devrait pas montrer les réponses qu'on avait reçues des communautés opérationnelles. On m'a dit que non mais, probablement on pensait que le document allait être publié avant ce jour. Donc c'est vrai que c'est une bonne question et ce serait bien de le faire ainsi, comme vous dites. Mais c'est un résumé des questions. On ne devrait pas, en réalité, s'occuper des réponses. De toute façon, je suis d'accord que le moment auquel on compte publier ce document va être un peu déroutant pour les personnes qui liront ce document. Donc on devrait peut-être ajouter une partie qui s'occupe des réponses qui ont été fournies. Mais on vous demandera tous qu'est-ce qui vous confond moins, qu'est-ce qui est plus clair pour vous.

MANAL ISMAIL : Merci Joe, la suggestion est donc que l'on ajoute un nouveau paragraphe qui inclut les réponses que l'on a reçues ? Ou alors que l'on supprime ce qu'on a ici ? Parce que les réponses qu'on a reçues, je pense, sont déjà reflétées dans nos résumés.

Alors Joe, vous pensez vraiment qu'il faut que l'on résume encore les réponses qu'on a reçues des communautés opérationnelles ou alors on supprime cette partie ou alors on modifie la rédaction ? Parce que les réponses qu'on a reçues sont déjà expliquées dans les différents sujets.

JOSEPH ALHADEFF : Lorsqu'on a rédigé ce document, on ne pensait pas qu'on allait voir cette version.

DANIEL KARREBERG : Manal, éteignez votre micro, autrement on aura des problèmes de son.

MANAL ISMAIL : Ah oui, je m'excuse. Allez-y Joe, on va voir maintenant.

JOSEPH ALHADEFF : Ce que je disais, c'est que le texte qu'on avait dans la première version de ce document, en fait, ne montrait pas les réponses parce que le concept était qu'on ne devait pas aborder les réponses mais plutôt s'occuper de résumer uniquement les questions qu'on avait reçues.

Donc, puisqu'on met à jour nos documents avec le matériel plus récent de la proposition et qu'on a les réponses, il me semble qu'on pourrait très bien supprimer cette phrase. Mais il faut que ce soit clair que ce document est un résumé des commentaires ou alors qu'il s'agit d'un document qui porte sur tout le processus de consultation avec les réponses.

MANAL ISMAIL : Bien, j'ai une suggestion à faire. Peut-être que ça va dépendre de ce qu'on décide mais on pourrait peut-être assurer que le texte consacré à chaque sujet soit mis à jour pour montrer ce qu'on a reçu des communautés opérationnelles en tant que réponses plutôt que d'informer encore une fois de ce qu'on a reçu. C'est une question que je pose ici.

Martin, Alissa et Daniel sont sur la liste d'intervenants. Martin ?
Allez-y.

MARTIN BOYLE : Merci Manal. Concernant les premières deux parties de cette page, de la page qu'on voit à l'écran en ce moment, je tiens à dire que je ne suis pas tout à fait à l'aise sur ce qu'on essaie de faire ici. Je ne comprends pas très bien. Je sens qu'on revient en arrière de quelques mois et, depuis qu'on a commencé à travailler là-dessus, on a vraiment fait beaucoup de travail. Alors simplement, ça devrait être une déclaration du processus qu'on a suivi. Alors, cette partie qu'on a ici devrait être mise à jour afin que l'on puisse dire qu'on a reçu des réponses aux questions qu'on avait posées et que ce n'est pas la peine de les résumer ici parce qu'on va le faire plus tard.

Mais que cette partie soit une partie toute simple qui explique simplement ce qui s'est passé et que, par conséquent, il ne faut que modifier les temps verbaux pour que ce soit un peu plus clair. Peut-être qu'il faudra que l'on élimine ou que l'on modifie une partie du texte mais c'est vraiment tout simple ce qu'on a à faire.

MANAL ISMAIL : Merci Martin. Alors, en définitive, ça va être des informations descriptives du processus qu'on a suivi pour consulter les communautés opérationnelles, pas la substance des consultations, d'accord. Alissa ?

ALISSA COOPER : Je pense qu'il faudrait qu'on simplifie parce qu'on a déjà écrit un texte qui explique comment la communauté a répondu dans la proposition. Donc, vraiment, on peut profiter de tout ce texte qu'on a déjà rédigé et le refléter ici, ce n'est pas la peine de recommencer.

MANAL ISMAIL : OK, merci. Maintenant Daniel.

DANIEL KARRENBERG : Je suis d'accord avec la suggestion de Martin. Si on change les temps verbaux, ça va se comprendre mieux, c'est quelque chose qui a déjà été fait. Comme Manal l'a dit, il faut noter qu'il y a un nombre de parties qui portent sur des actions que nous avons prises, des mesures que nous avons prises. Donc le document n'est pas vraiment un état des lieux des travaux qu'on a faits il y a quelques mois comme a dit Joe mais je pense que ce n'est pas un problème. On n'en a pas besoin, c'est juste quelque chose qu'il faut noter. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Daniel, je pense qu'on est tous d'accord mais avant d'avancer, je veux qu'on soit sûrs que tout le monde est d'accord avec ces trois puces qui décrivent l'approche qu'on a suivie. Ce texte est une nouvelle version qui a été rédigée et dont on n'a jamais discuté auparavant, pas dans les détails en tout cas.

Oui Milton ?

MILTON MUELLER : Je ne peux pas contrôler moi-même ce que je vois sur la salle Adobe Connect donc je ne suis pas sûr s'il n'y a qu'une puce. Ah voilà.

MANAL ISMAIL :

Je note en même temps que dans le dernier point, là où on parle des commentaires qui ont été reçus et qui ne demandaient aucune mesure ultérieure, je ne suis pas sûre que lorsqu'on parle des informations qui pourraient être transférées aux communautés opérationnelles pertinentes, qu'est-ce qu'on devrait dire ? Vont être transférées, devraient être transférées, doivent... Je ne sais pas très bien. Il y a eu des modifications qui ont déjà été apportées à cette version.

Alors, est-ce qu'on peut avancer, y a-t-il d'autres commentaires ? Alors si possible, je voudrais qu'on passe à la partie de la juridiction. C'est un texte qui a surtout été tiré du courrier électronique de Martin. Y a-t-il des suggestions, des réactions, des commentaires à cette partie ? Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Manal. Encore une fois j'ai une modification mineure pour que ce soit plus clair. Dans le premier paragraphe de cette partie de la juridiction, dans la troisième ligne, je proposerais que l'on ajoute une virgule pour dire « une quantité de personnes similaire s'est opposée », virgule, pour que ce soit plus clair, à quoi ils se sont opposés.

MANAL ISMAIL : Bien, merci Jean-Jacques. Maintenant Milton.

MILTON MUELLER : Oui, moi aussi, j'ai trouvé que la rédaction dont Jean-Jacques fait mention était un peu obscure et je pense qu'on a même plus qu'une virgule. Il faudrait peut-être dire « se sont opposés à la proposition ». Attendez, j'ai dû relancer Adobe Connect. Et on en était à quelle page, la quatrième page, c'est ça ?

PAUL WILSON : Pardon, je voudrais demander de simplifier. Si on nous passait l'URL de ce document, est-ce qu'on peut partager cette adresse sur le chat ? Comme ça, ça va être plus simple pour nous tous d'accéder à ce document.

ALISSA COOPER : Jennifer vient de le publier. Ça fait cinq minutes qu'elle l'a publié.

PAUL WILSON : Merci, c'est bien plus simple que de le faire à travers Adobe Connect.

MILTON MUELLER : J'étais préoccupé par la version qu'on a ici. On a changé « a cédé le contrôle du gouvernement américain » et on a dit que « le gouvernement américain est prêt à céder sa supervision. » Et si je ne me trompe pas, sur les commentaires on parlait de soutenir le contrôle du gouvernement américain et ce n'est pas vraiment ce qu'on dit ici. On ne reflète pas vraiment les commentaires et, en même temps, on a ajouté un euphémisme, ce que je n'apprécie pas.

Alors pour moi, ce serait mieux de revenir en arrière pour ce paragraphe. Je ne sais pas très bien pour qui on se prend. Qu'est-ce qu'on fait quand on change ça ? Dans quel but l'a-t-on changé ?

MANAL ISMAIL : Je ne sais plus qui a proposé la modification.

Jean-Jacques, s'il vous plait, aidez-nous.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Manal. Milton, je pense que moi, j'ai été l'un des coupables. En tout cas, vous vous souviendrez que dans le cadre du travail de l'équipe de révision de la consultation publique, on s'est dit qu'on n'avait pas du bon travail, qu'on n'avait pas bien fait. Alors même comme un membre non-anglophone comme

langue maternelle, je me suis dit que je pouvais peut-être contribuer pour le bénéfice de la communauté.

Alors, il ne faudrait pas, ici, entrer dans les détails et trop changer mais, si vous voulez le faire, peut-être que je pourrais vous dire que l'on a résumé ce commentaire bien plus clairement que ce qu'on avait reçu. On l'a dit en disant que c'était ce concept du transfert transitionnel de la supervision qui était mis en question. C'était ce qui n'était pas accepté par les personnes qui faisaient les commentaires.

Mais Milton, vraiment, si vous voulez modifier davantage ce paragraphe, je suggérerais que l'on entre dans le concept des personnes qui s'opposent à l'idée de la transition de la supervision. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Jean-Jacques. Je vois Milton qui acquiesce donc je pense que l'on a abordé ici sa question.

J'ai Mary, Martin, Daniel et Alan. Mary ?

MARY UDUMA :

Merci. Je trouve que la précision qui a été faite a aidé à éclaircir mon doute.

Mais on dit dans la deuxième partie « Cependant, il y a eu un bon niveau de soutien, tant explicite qu'implicite, pour l'approche proposée par le CCWG responsabilité. » Alors je voulais mettre cela en rapport avec ce qui est déclaré dans la phrase qui vient juste avant, dans la phrase précédente.

Pour moi, vous voyez, ça n'a aucun rapport. Je ne comprends pas pourquoi ça apparaît ici. C'est peut-être que la personne qui a proposé que l'on ajoute ça ici devrait éclaircir un peu.

Mais oui, je suis d'accord avec l'explication proposée par Jean-Jacques pour la première partie. C'est la deuxième partie qui cloche un peu, je ne comprends pas le rapport.

MANAL ISMAIL : Alors, répétez rapidement la question exacte s'il vous plait. Pardon mais on a Martin qui doit suivre et c'est sans doute lui qui va pouvoir vous répondre.

MARY UDUMA : J'ai dit qu'on a déjà apporté des précisions pour la première partie mais je voudrais pouvoir la mettre en rapport avec la deuxième phrase de ce paragraphe. Je voudrais savoir quel est le rapport entre les deux phrases. Qu'est-ce que ça signifie pour

ce qu'on essaie de transmettre ici, parce que la deuxième partie dit « Cependant, il y a eu un bon niveau de soutien. » Est-ce qu'on appelle un soutien pour approuver la juridiction ou pas ? Pour déplacer notre juridiction ou pas ? Qu'est-ce qu'on soutient ?

Puisqu'on parle de la transition et du travail du CCWG responsabilité, quel est le rapport ? C'est ça que je veux mettre en rapport avec la première phrase. Je ne sais pas si j'ai apporté encore un doute à ce groupe ou quoi.

JOSEPH ALHADEFF : Manal, je voudrais répondre.

MANAL ISMAIL : Oui, c'est Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui.

MANAL ISMAIL : Alors vous avez une réponse directe ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui.

MANAL ISMAIL : Merci Joe, maintenant Martin.

MARTIN BOYLE : Merci Manal. Oui, je pense que ce que Joe vient de dire explique assez bien ce qui m'inquiétait et la rédaction proposée et un peu déroutante. Elle est assez obscure et ne montre pas clairement le fait qu'il y a eu des personnes qui s'opposaient aux modifications, n'importe quelles qu'elles soient, aux dispositions actuelles et puis qu'une quantité similaire de personnes s'opposait à... etc, etc...

Donc, déjà ça d'une part. D'autre part, peut-être que Kavouss et Keith, qui vient de nous rejoindre, pourront m'aider à comprendre un peu mieux parce qu'en ce moment on parle de l'approche proposée par le CCWG Responsabilité et que, pour cela, on devrait discuter davantage de la juridiction dans le cadre de la piste de travail numéro 2. Donc il me semble que nous essayons de confirmer que c'est toujours le cas et que l'on s'attend à ce qu'il y ait une discussion dans le cadre de la piste de travail numéro 2 par la suite. Alors je voudrais que soit Keith soit Kavouss éclaircisse cela.

MANAL ISMAIL : Oui Keith, est-ce que vous voudriez répondre ? Après vous, j'aurai Alan, Kavouss et Joe sur la liste d'intervenants. Joe vous voulez toujours prendre la parole ?

JOSEPH ALHADEFF : Non, non. C'est une vieille main.

MANAL ISMAIL : Merci Keith.

KEITH DRAZEK : Merci Manal, je m'excuse d'être en retard. Pour reprendre ce que vous dites, et il va sans doute falloir que l'on apporte plus de précisions par la suite pour que l'on soit tous d'accord, mais je pense que le CCWG Responsabilité a clairement manifesté que la juridiction de l'ICANN comme société incorporée établie et siégeant en Californie n'est pas vraiment clair dans la piste de travail numéro 1.

Donc, il y a encore moins de clarté par rapport à la question à ce sujet, par rapport au siège, à l'établissement en tant que société, à son emplacement. Je ne sais pas si on devrait le reprendre dans la piste de travail numéro 2 mais il y a des discussions sur la juridiction pour la résolution de conflits au sein du CCWG Responsabilité. Mais je ne sais pas si on a des attentes explicites

pour qu'il y ait un changement de juridiction. Je ne sais pas si la piste de travail numéro 2 va en discuter explicitement. Alors je reviendrai vers vous plus tard si j'ai d'autres commentaires à faire.

MANAL ISMAIL : J'avais Alan sur la liste mais Kavouss, si votre intervention concerne ce point, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis tout à fait d'accord avec ce que Keith vient de dire sur la situation de la piste de travail numéro 2. Mais, j'insiste, cela est lié à la juridiction qui apparaît à partir des mécanismes d'habilitation de la communauté et de mécanismes d'intervention progressive mais non pas en tant que mécanisme pour la création d'une entreprise.

Pour le premier, il n'y aura pas de changement, on ne peut pas changer cela. La juridiction de la piste de travail numéro 2 découle des mécanismes d'habilitation de la communauté et de fait, du modèle qui sera choisi. Cette juridiction-là, la juridiction pour le règlement des différends, c'est celle qui sera traitée dans la piste de travail numéro 2. Mais pour ce qui est de la première, le premier type de juridiction, il n'y aura pas de changement. Il faut que ce soit clair. Je suis tout à fait d'accord et j'ai complété

ce que vous avez dit Keith mais je ne suis pas en désaccord avec ce que vous venez de dire.

MANAL ISMAIL : Alan, est-ce que votre intervention concerne ce point ? Non ? Très bien. Pouvons-nous donc laisser parler Keith ?

KEITH DRAZEK : Merci Manal et merci Kavouss. Je suis à 100 % d'accord avec ce que vous avez dit. D'après ce qui a été dit dans la séance de travail du CCWG ce matin, il y a eu un participant qui a dit ce que Kavouss vient de dire. Si nous allons changer la juridiction de l'ICANN, du siège de l'ICANN, à savoir où l'entreprise est créée et où elle a son siège, tout ce qui est fait jusqu'à maintenant est basé sur l'hypothèse que ce sera fait dans la juridiction de Californie.

Si cela changeait, alors tout le travail du CCWG Responsabilité devrait être refait. Certaines parties pourraient être maintenues mais on devrait recommencer le processus dès le départ.

MANAL ISMAIL : Merci Keith. Alan ?

ALAN BARRETT : J'ai un commentaire par rapport à ce paragraphe parce qu'il est un petit peu difficile à lire. Quand on dit dans la première ligne « alors qu'il y a eu une opposition... » et ensuite on dit « Cependant, il y a eu un bon soutien... » Je pense que cela n'est pas tout à fait clair. J'ai proposé un texte sur la salle Adobe parce que, soit, il y a eu une minorité de commentaires qui étaient opposés à l'idée elle-même et une autre minorité voulait que ce soit une organisation internationale, cependant une majorité a soutenu la transition vers la supervision à la communauté.

MANAL ISMAIL : Merci Alan, est-ce que vous pourriez envoyer ce texte à la liste de diffusion ?

Parce qu'au départ, on avait rédigé cela avec des chiffres et des pourcentages. Et ensuite, on a décidé d'enlever tout ce qui était lié aux chiffres ou aux pourcentages. C'est pour cela que ça peut sembler confus.

Pouvons-nous avancer ? Passer au paragraphe suivant ? Nous avons donc une présentation concernant les organes prévus dans le cadre de la PTI. Il n'y a pas eu de texte distribué par rapport à cela. Je me demande si cela est déjà couvert par d'autres paragraphes ou s'il faut ajouter quelque chose ici.

J'ai Alan et Joseph. Jandyr ?

JANDYR SANTOS : Ma question concerne la juridiction. Est-ce qu'on peut revenir à ce point ?

MANAL ISMAIL : Oui.

JANDYR SANTOS : Je veux soutenir le texte tel qu'il existe aujourd'hui. A partir des commentaires faits par mon gouvernement pendant la consultation publique, la façon dont le texte est rédigé reconnaît que la juridiction reste un sujet très important qui doit être résolu sur la base d'une évaluation claire des différentes implications et différentes options. Et cela reconnaît le fait qu'il faut qu'il y ait une discussion par rapport à ce sujet dans la piste de travail numéro 2. Ce serait très difficile de prévoir quels types de discussion il y aura dans la piste de travail numéro 2, mais nous sommes prêts à soutenir le texte tel qu'il existe aujourd'hui à partir, donc, de ce qui a été proposé par Martin.

MANAL ISMAIL : Merci Jandyr. Mary, est-ce que vous souhaitez prendre la parole sur ce point ?

MARY UDUMA : J'ai un doute. Je ne pense pas que l'on dise non à la formule de Martin mais si c'est confus, je pense que l'on doit dire très clairement ce que l'on veut dire. Je ne pense pas que ce soit le cas. Je ne pense pas que l'on doive éliminer la deuxième partie. Je pense que la première partie devrait être suffisamment claire pour dire cela. C'est ce que j'ai pu voir, ce sont les commentaires que nous avons reçus. Il y a des gens qui s'opposent, une minorité ou une majorité, mais il faut que ce soit clair.

MANAL ISMAIL : Merci Mary. Nous allons essayer de clarifier cela. Nous allons proposer un texte et peut-être que l'on peut finir cela en ligne.

Est-ce qu'il faudrait mettre quelque chose par rapport aux organes liés à la création de la PTI ? Martin ?

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup Manal.

Je vois et je ne suis pas très sûr de pourquoi il y a mon nom écrit dessus et lié à ce point numéro 4. J'essaie de me souvenir

exactement de ce qui s'est passé. Keith Davidson, Wolf-Ulrich et moi-même avons travaillé ensemble pour élaborer un texte. Si je ne m'abuse, Wolf-Ulrich avait envoyé un courrier électronique sur la liste de diffusion avec un rapport sur ce texte sur lequel nous avons travaillé.

Mais, franchement, je ne crois pas pouvoir retrouver ce texte très vite. Je vais essayer de trouver mais je suis presque sûr que c'était Wolf-Ulrich qui avait envoyé le texte de cette section en particulier.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Martin. Pourrions-nous identifier ce texte et essayer de le distribuer aux membres à travers la liste de diffusion ? J'ai Jandyr.

JANDYT SANTOS : C'est une intervention précédente, excusez-moi.

MANAL ISMAIL : Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Un commentaire par rapport à la clarification que Keith et Kavouss ont donnée. On est tout à fait d'accord par rapport au

fait que cette nuance n’existait pas dans les commentaires par rapport à la juridiction. Et donc, le problème c’est qu’il y avait des gens qui ne comprenaient pas vraiment de quoi s’agissait cette question. Est-ce que c’est une remarque que l’on veut faire ? A savoir qu’il n’y avait pas suffisamment de clarté par rapport à ce que voulait dire la juridiction dans les commentaires.

Cela pourrait être intéressant d’incorporer cette clarification, à savoir que le concept de juridiction n’était pas bien compris au sein des commentaires que nous avons reçus. Mais c’est un changement plutôt éditorial, je ne sais pas si c’est approprié de le faire.

MANAL ISMAIL : Merci Joe. Alissa ?

ALISSA COOPER : Excusez-moi d’intervenir Martin mais vous avez envoyé. Si vous vous souvenez, à Los Angeles, nous avons préparé cinq diapos sur la PTI et nous avons un sous-groupe qui s’occupait des diapos 3, 4 et 5. Et vous aviez envoyé un texte, que j’essaie de trouver, avec vos opinions, votre avis par rapport à certains commentaires. Je ne me souviens plus si c’était la diapo 3 ou 4 mais c’étaient des commentaires liés à la PTI.

Ensuite, vous avez envoyé un mail concernant la diapo numéro 5 qui disait que vous ne considérez pas qu'il fallait aborder ces points dans la proposition. Et puis, donc, on n'a pas posé de questions aux communautés par rapport à cette diapo numéro 5.

Nous pouvons trouver ces références. Je ne pense pas qu'il y ait un texte par rapport à cela parce que, ce que nous avons fait par rapport à cette question de la PTI, c'était demander des clarifications et faire une synthèse par rapport à l'état de situation par rapport à la PTI dans notre proposition.

Donc faire une synthèse des commentaires reçus serait un travail assez dur. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

MANAL ISMAIL :

Oui, maintenant je me souviens d'où vient cela parce que je n'étais pas très sûre de m'en souvenir correctement. Donc, ici, il nous faudrait avoir un texte. Je me souviens qu'il y avait quelques points qui avaient été proposés comme réactions à ce que nous avons reçu. Donc cela reste à faire.

Passons maintenant au point suivant : la maintenance et la gestion de la zone racine. Ici, je voulais attirer votre attention sur le fait que tout ce texte a été envoyé par email. Et nous nous sommes mis d'accord par rapport à cela avant. A moins que vous ayez des changements à proposer, c'est un copier/coller que l'on a fait. Voilà donc deux paragraphes tirés du mail de Milton. Avez-vous des commentaires ou des réactions par rapport à cette partie, par rapport à la gestion et à la maintenance de la zone racine ? Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Je ne peux pas baisser ma main sur Adobe Connect, excusez-moi. Donc, en réalité, je n'avais pas levé la main. Désolé.

MANAL ISMAIL : C'est bien, comme ça je ne vais pas continuer à vous convoquer. Alissa ?

ALISSA COOPER : Je n'avais pas levé la main.

MANAL ISMAIL : Milton ?

MILTON MUELLER : Je voulais dire à Joe que j'espère qu'il n'a pas mal à son bras, puisqu'il est levé depuis longtemps.

Je comprends que le texte que l'on voit sur l'écran est bien mais en dessous, je pense que ce que l'on voulait c'était l'avoir dans la partie zéro, donc je me demande ce que ce texte fait là-bas. Je pensais qu'il fallait le mettre dans la partie zéro. Le texte qui commence en disant « L'ICG reconnaît... », le texte qui est juste en dessous du texte en jaune, « L'ICG reconnaît qu'une transition » etc... et puis les autres deux paragraphes, je pense que cela, on devrait le barrer parce qu'on ne voulait pas le mettre ici.

MANAL ISMAIL : On pourrait éliminer la deuxième référence et ne garder que la première.

MILTON MUELLER : Je vois qu'il y a trois paragraphes en fait.

MANAL ISMAEL : Donc c'est la deuxième référence.

MILTON MUELLER : Oui parce que la synthèse par rapport aux commentaires publics, ce n'est que la première partie et le reste devrait être éliminé.

MANAL ISMAIL : Très bien.

Bien sûr, il y aura des modifications au niveau de la clarté du texte au niveau éditorial. Je ne suis pas sûre d'avoir la même version sur mon écran. Est-ce qu'on peut faire défiler le texte sur l'écran ? Pouvons-nous faire défiler encore un peu plus le texte sur l'écran ? Et, entre temps, j'ai Keith.

KEITH DRAZEK : Je m'excuse de n'être pas intervenu avant d'avoir fait défiler le texte mais, bon, j'ai une question concernant le paragraphe précédent. Je pense que c'était le premier paragraphe en ce qui concerne le mot « trustworthiness » c'est à dire la fiabilité.

Je n'ai pas de problème pour inclure ce mot lorsqu'on parle de transparence mais je me demande si ce mot « trustworthiness » en anglais, fiabilité, devrait être incorporé, donc, dans cette partie du texte parce qu'on serait en train de supposer qu'il y avait un manque de confiance par rapport au processus.

MANAL ISMAIL : Pourriez-vous nous dire où, exactement dans le texte, vous voyez ce mot ?

KEITH DRAZEK : C'est juste au milieu. La plupart des commentaires disait que la proposition de l'ICANN laissait certaines questions sans réponses et/ou soulevait des inquiétudes par rapport à la transparence, cela est bien, et la fiabilité donc je pense que c'est là le mot « trustworthiness », c'est fiabilité.

MANAL ISMAIL : Très bien, alors on va éliminer ce mot et garder transparence.

MILTON MUELLER : Je suis d'accord.

MANAL ISMAIL : Merci Milton.

Pouvons-nous donc avancer ? Les interdépendances par rapport au calendrier du CCWG, je répète : il y aura probablement de petites modifications parce que c'est du copier/coller. Nous avons pensé que c'était au même niveau que le reste du document.

Donc les interdépendances entre le CCWG et calendrier, cela est tiré du résumé analytique du rapport de l'ICG avec des petites modifications.

Est-ce que vous avez des commentaires ? Nous avons donc deux références ici. Je vois Alissa, Keith et Kavouss qui souhaitent prendre la parole. Alissa ?

ALISSA COOPER :

Dans la discussion que nous allons avoir par rapport à la proposition de transition, Daniel a fait une suggestion pour changer le texte, qui est la source de ce que l'on voit sur l'écran. L'idée c'est de le changer pour le clarifier et pour le rendre plus court. Donc, je suggère d'utiliser ce qui sera modifié au niveau de la proposition et qu'on tire donc ce texte-là et que l'on l'inclue ici.

MANAL ISMAIL :

Je pense que c'est tout à fait juste. Si tout le monde est d'accord, on ne va pas rentrer dans le détail du texte maintenant. Keith ? Très bien. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Juste pour information en ce qui concerne le calendrier, peut-être que Jennifer pourrait montrer le calendrier que j'ai envoyé ? Et donc, on pourrait voir s'il faut ajouter quelque chose à ce calendrier.

Le CCWG a une version préliminaire de calendrier qui est, plus ou moins, privée. Et il y a, entre le 7 janvier jusqu'au 22 janvier, une période prévue pour envoyer le texte aux organisations signataires pour approbation. Je pensais que c'était utile de dire cela.

Et ensuite, ils vont envoyer le rapport à l'ICANN pour qu'il soit envoyé à la NTI.

Donc si vous voyez le calendrier, vous voyez du 7 janvier au 22 janvier, vous avez donc l'envoi du rapport final aux organisations signataires pour approbation. Donc on voit la GNSO, la ccNSO qui vont donc recevoir ce rapport pour approbation. Et, ensuite, il y a la partie finale et nous avons une idée plus claire.

Donc la première partie est une synthèse de ce qui s'est passé au CCWG. Ensuite, le rapport détaillé, vous voyez donc qu'il y a un commentaire public de trente-cinq jours divisés en deux jours : une première partie de quinze jours pour le résumé exécutif et

ensuite vingt jours de plus pour le rapport détaillé. Ensuite on arrive à la finalisation au sein du CCWG, le rapport est envoyé aux organisations signataires. Je voulais voir avec vous si vous voulez ajouter des éléments dans ce calendrier ou dans ce processus. Ce processus essaie donc de s'assurer que tous les éléments sont considérés de manière appropriée. Donc voilà, c'était l'information que je voulais vous donner et que je voulais ajouter.

MANAL ISMAIL :

Merci Kavouss. Je crois que c'est très utile et je pense que si l'on va en discuter après, on pourra à ce moment-là décider si on va inclure quelque chose par rapport à cela dans notre texte. Daniel ?

DANIEL KARREBERG :

Je suis encore au point des interdépendances avec le CCWG et le calendrier. Je suis d'accord avec Alissa, on devrait utiliser le même langage partout. Et dans ce contexte particulier de la synthèse de la consultation publique, je suis un peu confus parce qu'on ne fait mention aux commentaires publics.

Et la section suivante ne fait pas mention aux commentaires publics non plus, la section sur les droits de propriété

intellectuelle de l'IANA. Cela n'est pas très clair pour moi. Peut-être que toute cette section pourrait disparaître, merci.

MANAL ISMAIL : Merci. Je pense que c'était l'un des thèmes soulevés dans la consultation publique et je ne pense pas qu'on puisse éliminer toute la section mais nous pourrions rentrer dans le détail de la rédaction si vous avez des problèmes.

DANIEL KARREBERG : Excusez-moi de vous interrompre. Je pense qu'il nous faut un paragraphe donc avant qu'il puisse faire une synthèse des commentaires publics.

MANAL ISMAIL : Oui, je pense que c'est tout à fait juste. Joe et puis Alissa.

JOSEPH ALHADEFF : Oui, je pense que Daniel a tout à fait raison. Nous devrions donc ajouter un paragraphe appelé « interdépendance ».

Et dans les interdépendances, nous avons une minorité de personnes qui suggèrent qu'il y ait une interdépendance par rapport à un travail externe ou piste de travail externe.

Et nous avons des personnes qui ont souligné la question de la propriété intellectuelle comme un point d'interdépendance qui a été résolu.

Nous avons un troisième groupe de personnes qui n'ont pas parlé spécifiquement du calendrier du CCWG mais qui ont manifesté leurs inquiétudes par rapport au fait qu'il y ait une interdépendance avec la proposition des noms qui devrait être complète. Et puis, finalement, nous avons quelques personnes qui ont suggéré que nous devrions considérer la zone racine comme une interdépendance.

Je pense que c'est de cela dont on devrait parler dans notre paragraphe parce que c'étaient les inquiétudes manifestées par la communauté. Combien veut-on inclure de cela dans notre paragraphe ? Il faudrait en parler mais je pense que c'est les questions qui ont été soulevées dans les propositions, d'après ce que je peux m'en souvenir. Et je serais ravi d'écrire quelque chose, un paragraphe, pour inclure ces questions si vous pensez que c'est approprié.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Joe de votre proposition. Alissa ?

ALISSA COOPER : Je suis d'accord avec la proposition de Joe. Je pense que nous pourrions ensuite éliminer la section concernant la propriété intellectuelle de l'IANA parce qu'il y avait un seul commentaire qui faisait référence au fait que cela devrait être résolu.

Et ce je voulais dire par rapport à ce document en général, c'est que nous avons parlé à Los Angeles et nous avons décidé de faire cela mais il y a des gens, donc, qui se sont occupés de différentes sections et c'est pour cela que les sections diffèrent entre elles. Et nous devons donc essayer de faire en sorte que les deux documents soient en ligne, disons se suivent.

MANAL ISMAIL : Merci Alissa. Nous avons aussi une proposition pour enlever donc la partie concernant l'IPR. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à cette proposition ? Pouvons-nous avancer ? S'il n'y a pas de commentaire par rapport à cela, nous pouvons avancer.

JOSEPH ALHADEFF : Alissa, la seule chose que je voulais dire, c'est qu'il y a eu deux commentaires par rapport à l'IPR et qui ont posé la question de savoir quelle serait, quelle devrait-être l'entité qui détiendrait ces droits de propriété intellectuelle. Je ne sais pas si l'on veut refléter cela. C'était un commentaire, c'était une minorité mais

je ne sais pas si vous voulez que cela soit reflété dans ce paragraphe.

ALISSA COOPER : Je pense que c'est à vous de décider. Vous êtes plus familiarisé que moi avec ces commentaires mais il y a probablement d'autres commentaires qui ne seront pas reflétés dans notre synthèse donc je ne pense pas que ce soit strictement nécessaire si ça complique les choses.

MANAL ISMAIL : Merci Alissa.

Nous avons dit que nous allions donc attirer l'attention sur les commentaires les plus importants. Après on a une section par rapport au ccTLD, c'est un texte de Wolf-Ulrich. Y a-t-il des commentaires par rapport à ce texte ? Je répète que c'est un copier/coller du texte qui a été envoyé à la liste de diffusion.

Puisque je vois qu'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons avancer. Nous passons donc à la section concernant les critères pour l'appel à contribution lancé par l'ICG. Martin.

MARTIN BOYLE : Dans cette section, je vois que vous avez mis un commentaire concernant un commentaire individuel qui a été présenté. Je ne sais pas si vous souhaitez garder cela ou s'il faudrait l'éliminer.

Il s'agit d'un commentaire d'un ccTLD. Et ce paragraphe en particulier parle donc de ce commentaire et il y a eu de nombreux commentaires des organisations ccTLD.

Donc je n'ai pas un point en particulier, si l'on doit garder ou pas ce paragraphe. Keith Davidson, peut-être, aura un point de vue un peu plus spécifique par rapport à cela.

En ce qui concerne les attentes de niveau de service de ce paragraphe, je pense qu'il s'agit d'une question qui a représenté des commentaires assez importants. Je pense que le texte est approprié pour refléter l'importance des discussions qui ont eu lieu par rapport à cela. Mais je me demande si le paragraphe qui est avant devrait être maintenu ou éliminé.

MANAL ISMAIL : Merci Martin. Est-ce que nous sommes d'accord pour garder ce texte ou pour l'éliminer ? Keith ?

KEITH DAVIDSON : Je n'ai pas un point de vue très ferme par rapport à cela. Je pense qu'on pourrait peut-être l'éliminer, ce serait raisonnable et approprié.

MANAL ISMAIL : Oui, on peut l'éliminer. Alissa, vous avez des commentaires ?

ALISSA COOPER : Je n'étais pas sur la liste d'intervenants, excusez-moi.

MANAL ISMAIL : Kavouss, s'il vous plait ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui Manal, vous êtes allé un peu vite ou je suis un peu lent. Mon commentaire concerne le paragraphe de l'IPR sur l'IANA, c'est-à-dire les droits de propriété intellectuelle de l'IANA. Est-ce qu'on pourrait revenir un petit peu, faire défiler un petit peu le texte ?

MANAL ISMAIL : Le texte sur l'IPR de l'IANA ?

KAVOUSS ARASTEH : Non, non, non, juste avant. Il y avait un texte juste avant qui commençait par « Le résultat du CCWG, etc... »

MANAL ISMAIL : Est-ce qu'on peut faire défiler ?

JOSEPH ALHADEFF : Non, c'est juste là où il y a le paragraphe IANA IPR.

MANAL ISMAIL : Alors, la partie sur l'IPR d'IANA c'est le CCWG. Cela va être re-rédigé.

KAVOUSS ARASTEH : Oui d'accord mais je veux dire quelque chose. En fait, ce qui est ici tel que je le vois en ce moment sur mon écran, dit qu'il est impossible pour l'ICG de conclure l'évaluation. C'est un signe complètement négatif. On ne veut pas dire cela.

Je pense que si les exigences du CWG ne sont pas respectées par le CCWG, ce n'est pas la fin du monde. Il va falloir ajuster. Alors je pense qu'on ne peut pas dire que c'est impossible de le faire. On devrait parler en termes plutôt optimistes, dans la nouvelle rédaction en tout cas.

MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Oui, merci. En fait j'allais noter que, de toute façon, il va falloir re-rédiger cela. Donc on devrait tous être d'accord. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Daniel.

Alissa ? Pardon, je vous avais oubliée.

ALISSA COOPER : Oui, pas de souci. Je voudrais que l'on revienne ici sur notre ordre du jour parce que la priorité numéro un est la proposition de transition. On a ajouté ce document, cette discussion sur l'ordre du jour aujourd'hui parce que Joe ne va pas être avec nous demain.

C'est correct Joe ? Vous n'allez pas participer demain ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui, peut-être que je serai là pendant une heure, pour la première heure.

ALISSA COOPER : Bien, alors d'accord, c'est bon, vous serez là la première heure. On pourrait peut-être ré-agencer l'ordre du jour. Mais puisqu'on a plus de temps pour revenir sur cela demain, je voudrais que l'on revienne sur la proposition de transition.

Avant de changer de sujet, Joe, je voudrais savoir s'il y a un sujet sur ce document dont on n'a pas discuté et que vous voudriez signaler si jamais vous ne pouvez pas nous rejoindre demain.

JOSEPH ALHADEFF : Oui, disons en fait que j'avais l'impression qu'on avait utilisé mon résumé sur les exigences de la NTIA. J'ai vu, et je ne sais pas comment cela s'est passé en fait, qu'il y avait des doublons. Et Milton suggérait, par rapport à la modification du rôle des gouvernements, que l'on éclaircisse ces doublons. Et la version des modifications de Milton, en fait, était la version finale concernant le rôle des gouvernements.

C'est juste pour préciser parce qu'on ne comprend pas très bien dans la version préliminaire parce qu'on voit les deux mais c'est parce qu'on a essayé de consolider deux documents différents.

MANAL ISMAIL : Merci Joe.

Dans la partie de sécurité et stabilité, on a également le même texte deux fois donc je vous demanderai s'il vous plait...

JOSEPH ALHADEFF : Oui, on le verra demain, pas de problème.

MANAL ISMAIL : Parfait, merci.

ALISSA COOPER : Nous allons reprendre cela demain. J'ai juste une question sur ce qu'on va faire demain. Joe, je vois que vous avez fait circuler un texte proposé sur la juridiction à travers la liste de diffusion. Je tiens à préciser que ce texte remplacerait toute la partie sur la juridiction, c'est bien ça ?

JOSEPH ALHADEFF : Cela remplacerait le paragraphe qu'il y avait trois fois et que Mary soulevait qu'il était un peu déroutant.

ALISSA COOPER : D'accord, donc on ne remplace pas toute la partie parce qu'il y a d'autres paragraphes, bien sûr, dans cette partie-là. Je demande

parce qu'on a le même texte dans la proposition, alors je pensais qu'on allait l'inclure dans les deux.

JOSEPH ALHADEFF : Non, non. En fait, on voulait remplacer le premier paragraphe de ce texte qui avait trois parties, qui disait « Certains commentaires, d'autres commentaires et puis la majorité ».

ALISSA COOPER : Ah, d'accord. Alors il faudrait qu'on avance. Merci Manal, nous allons reprendre ce travail demain matin pour finir.

Kavouss, je sais que vous avez déjà parlé du calendrier du CCWG qui était le principal pour nous.

Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre à ajouter avant que l'on ne continue avec la proposition de transition ou c'est ça le principal ?

KAVOUSS ARASTEH : Non, c'était le principal : juste attirer votre attention sur le fait qu'on a un calendrier qui a, plus ou moins, été accordé pour la période de consultation publique. Surtout, on a décidé d'avoir une troisième période et puis on a des signes positifs des progrès de leur travail. Donc, partout, il semblait y avoir

beaucoup de soutien pour les travaux de l'ICG : du soutien dans les blogs, dans les déclarations, etc...

Mais, cependant, par rapport au CCWG, comme j'ai dit l'autre jour, on était très en retard mais on a fait des progrès. Donc on sait que, maintenant, après beaucoup de discussions et différents avis, on a changé les modèles : des modèles à un seul électeur unique, des modèles d'adhésion, le modèle de la communauté comme membre unique... Et maintenant, après tant de propositions, on est arrivés à un modèle d'électeur unique qui, je pense et j'espère, sera assez définitif.

D'après la dernière description la plus récente sur le conseil juridique, les déficiences que je vous avais expliquées l'autre jour, par rapport à la PTI, ont été à peu près éliminées, au moins à l'oral parce que le mémorandum dit que « Si la séparation est demandée une fois que le comité présentera sa proposition au Conseil d'Administration et s'il n'y a pas d'accord, il y aura donc une application du processus et pas l'application des décisions.

Mais, hier, l'avocat au sein du comité a expliqué qu'il y avait, bien sûr, une certaine possibilité d'intervention progressive et d'arbitrage. En tout cas, sur la liste de diffusion, j'ai envoyé un courrier électronique demandant que ce soit indiqué

formellement et que l'ICG va donc garantir que ce n'est pas le cas pour nous si on nous le dit formellement.

Outre cela, il y a d'autres questions. On a eu une réponse positive du GAC et il y a d'autres groupes qui ont aussi répondu. Donc, une des difficultés qui pourrait avoir un impact sur la transition est l'épreuve ou l'analyse du risque numéro 18 dont vous avez sûrement entendu parler. Heureusement, maintenant, on a trouvé une manière plus positive de gérer cela.

Et, à travers la liste de diffusion, vous verrez qu'il y a d'autres points qui sont toujours en cours de discussion. Jennifer, est-ce qu'on pourrait afficher le tableau de bord du CCWG que je vous ai envoyé? C'est juste à titre informatif, ce n'est pas pour discuter de cela. C'est juste pour que vous voyiez où on en est. On a différentes parties en vert, en jaune. C'est pour que vous ayez une idée visuelle.

Ce que je vois, au moins c'est mon avis en matière de responsabilité du travail du CCWG Responsabilité, je dirais qu'on est assez optimistes. On est sur la bonne voie.

ALISSA COOPER :

Keith.

KEITH DRAZEK :

Merci Alissa. Je sais que l'on n'a pas beaucoup de temps et donc je dirai que je suis d'accord avec Kavouss. Je n'ai pas beaucoup de points à apporter, juste une précision concernant la question de la séparabilité de la PTI et l'applicabilité de cette séparation.

Kavouss a raison. En fait, c'était l'un des domaines dans lesquels le CCWG discute en toute conscience, qu'il faut que ce soit applicable. Le mécanisme que l'on va suivre pour la prise de décision et pour lesquels on applique ce mécanisme sont : si le Conseil d'Administration de l'ICANN n'était pas d'accord avec les décisions prises. C'est alors, dans ce cas-là, qu'on pourrait révoquer les membres. Donc dans le modèle où on a la communauté comme membre unique et un électeur unique, la communauté suit cette structure de seul électeur et donc, a l'attribution de pouvoir révoquer le Conseil d'Administration s'il ne suit pas les instructions de la communauté.

Comme Kavouss le dit, on s'attend à recevoir davantage de détails qui précisent cela mais, il me semble qu'il est important de savoir que le CCWG est tout à fait conscient qu'il est important que l'on puisse appliquer ce point-là, puisqu'il était lié à la proposition de transition du CWG. Et si le Conseil d'Administration n'était pas prêt à suivre ces obligations, à les

respecter, il pourrait être automatiquement révoqué par la communauté et être remplacé par un nouveau Conseil. Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Oui Kavouss, allez-y avant qu'on avance.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, alors ce que j'ai envoyé aux avocats et au groupe du CCWG, c'est ça. En fait, si le Conseil d'Administration ne suit pas les instructions, l'autorité ultime serait l'attribution de révoquer le Conseil d'Administration et c'est un processus destructif, ce n'est pas ce que l'on veut. On voudrait qu'il y ait des mesures entre les deux. Le groupe a dit que, oui c'est vrai qu'il y avait une certaine possibilité d'arbitrage, des possibilités de résoudre les problèmes avant de passer à la révocation du Conseil d'Administration. Ce serait destructif pour l'organisation. C'est vraiment en dernier recours la révocation. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Alors on sait tous quel est l'état des lieux des travaux du CCWG et on va passer maintenant à la proposition de transition.

Et, en attendant, si vous avez des micros allumés, je vous demande s'il vous plait de les éteindre parce que ça pose des problèmes pour la salle à distance, bien sûr, si vous ne parlez pas. C'est probablement moi.

On s'excuse, on a eu des difficultés techniques. Vous êtes sur la liste d'intervenants ? Oui ? D'accord. Alors, il y a beaucoup de modifications qui ont été apportées à la proposition cette semaine et je voudrais m'assurer qu'on est tous d'accord sur certaines de ces modifications ou, s'il n'y a pas de consensus, que l'on discute de certaines de ces modifications.

D'une part, on a l'histoire de l'IANA. Ce texte est tiré de ce que nous a envoyé Patrik. On l'a modifié. Il y a plusieurs personnes qui ont apporté des modifications à travers la liste de diffusion et je me demande si quelqu'un a d'autres modifications, des commentaires, des inquiétudes par rapport à ce texte ou alors si on est tous d'accord et on le considère achevé.

PATRIK FALTSROM : Mary ?

MARY UDUMA : C'est la première fois qu'on va lire cette version ?

PATRIK FALTSROM : Non, le texte a circulé samedi dernier.

MARY UDUMA : Non, je veux dire la proposition complète : est-ce que c'est la première fois qu'on commence à considérer cela. Est-ce qu'on va tout lire ou on considère uniquement les modifications.

ALISSA COOPER : Non, c'est juste les modifications. Oui.

La première lecture date d'il y a très longtemps. On ne va plus tout relire si c'est ça que vous demandez. Donc vous êtes censés avoir lu la proposition et avoir manifesté vos inquiétudes ici, entre aujourd'hui et demain.

PATRIK FALTSROM : Lynn ?

LYNN ST AMOUR : Oui, pour reprendre ce que disait Mary, moi-même j'avais commencé à mettre à jour le document et c'était une autre version des mises à jour sur une autre version. Maintenant, on a publié la version numéro 5 donc je ne sais plus s'il faut apporter ces modifications à la version 5 ou s'il faudrait que je travaille

sur la version 5 et qu'elle soit mise à jour cet après-midi. Mais ça a trait à ce que dit Mary parce que c'est différent, en fait, de pouvoir faire ces commentaires sur la dernière version parce qu'à chaque fois, on publie de nouvelles versions.

ALISSA COOPER :

Oui, moi en fait, j'ai assumé que suivant les conversations du week-end dernier, il n'y aurait pas d'autres modifications à apporter aux parties qui étaient déjà accordées. Alors, on a une liste de points que nous allons traiter aujourd'hui. Mais si vous avez d'autres parties de la proposition sur lesquelles vous voudriez revenir, ce serait bien de savoir de quelles parties il s'agit dès aujourd'hui, comme ça on pourra organiser notre travail pour demain et peut-être que vous pourriez nous expliquer quel est le type de modification que vous proposez pour que l'on puisse définir cela.

LYNN ST AMOUR :

Oui.

Dans la partie du résumé analytique, on a la partie X003. Je proposais dans ma modification, dans mon commentaire à la première ligne, je notais que l'ICG a pris note des directives du IAB sachant qu'il y a une volonté d'ajouter aux fonctions IANA existantes les trois catégories, donc les diviser en trois

catégories. Pour moi, on était tous d'accord sur le fait que ça s'opposait à la réalité opérationnelle.

Alors c'étaient des modifications qui, à mon avis, considéraient des précisions substantielles.

ALISSA COOPER :

Pour ce type de commentaire, je demanderai que les personnes les envoient directement dans un courrier électronique disant « vieille version », « nouvelle version » ou « vieux commentaire », « nouveau commentaire » avant minuit, on va dire avant minuit.

Et je lirai tout ça demain matin pour essayer de créer une version qui inclut tout cela. Je dirais cependant que chaque partie du résumé analytique est tirée de la proposition. C'est du mot à mot ou presque. Faites les commentaires sur la proposition elle-même ou alors sur le résumé analytique et sur la proposition mais pas uniquement sur un document ou l'autre. Ce serait vraiment beaucoup d'aide pour moi.

Est-ce que vous avez des questions sur le processus pour la ligne, pour les modifications ?

PATRIK FALTSROM : Je vais l'expliquer différemment. Peut-être que vous avez des modifications à apporter au résumé analytique mais ça pourrait être dû à des erreurs éditoriales ou alors dû à des modifications ou des erreurs avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord dans le document principal. Donc précisez s'il vous plait si c'est des problèmes que vous avez découverts à cause de problèmes éditoriaux ou parce que vous n'êtes pas d'accord. Milton avait levé la main mais il a dû quitter la salle. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Dans le paragraphe numéro 1, vous parlez de l'annonce de la NTIA et le texte, en fait, diffère de ce que disait l'annonce de la NTIA. On parle du fait que la NTIA parlait donc de la fonction des noms de domaine internet et vous, vous dites les fonctions internet. Si vous voyez l'annonce du 14 mars, ce n'est pas pareil. Ce n'est pas qu'il faut suivre le texte de l'annonce mais c'est juste pour signaler qu'on ne dit pas ce qu'ils ont dit. J'ai vérifié, j'ai confirmé que les deux versions sont différentes. Je ne vais pas dire ce qui est correct et ce qui ne l'est pas mais c'est juste pour savoir qu'on ne cite pas l'annonce ici parce qu'eux, ils parlaient de la fonction des noms de domaine sur internet clés.

PATRIK FALTSROM : Oui, exact, je me souviens et je pense que tout le monde se souvenait exactement des mots de la NTIA. Et on avait

également accordé que le texte n'était pas correct dans le cadre de notre charte. Alors la question est : qu'est-ce qu'on veut faire pour la rédaction ? Est-ce qu'on cite la NTIA, et dans ce cas on devrait l'amender comme vous dites, ou pas ?

ALISSA COOPER :

D'accord, je pense qu'on est tous d'accord maintenant sur le processus de modification que l'on va suivre demain.

Y a-t-il d'autres commentaires sur cette partie de l'histoire ou tout le monde est d'accord ?

D'accord, alors ici sur la liste, on a la partie des références à la dépendance sur le travail de responsabilité. Daniel avait déjà lu tout cela et avait trouvé les différentes parties du résumé analytique et de la partie zéro où on y fait référence. Et ce texte, avec les petites modifications que je lui ai apportées, est ce qu'on a en ce moment sur l'écran et dans le document. Pardon, oui c'est juste la partie jaune. Voilà ce que l'on a en ce moment pour ce qui est de la dépendance. A chaque fois qu'on reprend cette question dans la proposition, c'est ça que l'on dit. Des fois, les phrases sont séparées ou un peu modifiées pour que ce soit plus facile à lire, plus agréable, mais on a toujours ces deux phrases qui expliquent l'état des lieux par rapport à la dépendance. Donc je veux savoir si tout le monde accepte ce

texte, si tout le monde accepte cette version qui apparaît à chaque fois que l'on parle de dépendance.

PATRIK FALTSROM : Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Merci. Etant donné que nous essayons de conclure ce que nous faisons ici, je voudrais que l'on considère ce que l'on tient à dire dans ces parties de la proposition. Parce qu'une fois que le CWG déclarera que le travail du CCWG respecte ses exigences, il faudra utiliser ce texte dans la proposition qui sera remise. Alors il faudrait considérer cela à chaque fois qu'on le met.

ALISSA COOPER : Vous avez tout à fait raison Russ. Ce texte et toutes les autres parties qui portent sur cela sont en jaune parce que je sais qu'on devra considérer si on doit les accepter, les modifier, les éliminer avant d'envoyer la proposition au conseil. C'est ce qu'on a ici mais, on peut bien sûr, soit les modifier soit les éliminer avant de transmettre la proposition au Conseil.

RUSS MUNDY : Oui, donc pour rebondir, j'aimerais bien que l'on décide aujourd'hui ce qu'on veut faire : si on veut biffer, si on veut

modifier... Comme ça, ça va être plus facile au moment de devoir le faire. Alors qu'on décide dès aujourd'hui de ce que l'on va faire une fois que le moment sera venu.

PATRIK FALTSROM : Daniel.

DANIEL KARREBERG : Je pense que même si on laissait le paragraphe X013 là-dessus, la proposition serait toujours facile à lire. Ce serait de toute façon agréable mais ce n'est pas la peine d'apporter ces modifications que je sache. Si vous voulez le faire, bien sûr, on pourrait tout simplement biffer le paragraphe en entier et je pense que le X014 devrait être éliminé aussi. Mais on a en ce moment un texte dans ce document qui ne requiert pas de modification.

PATRIK FALTSROM : Lynn.

LYNN ST AMOUR : Oui, mon commentaire ne s'applique que si on compte conserver le paragraphe et, bien sûr, je pourrais soutenir cette idée de biffer les paragraphes X013 et X014. Mais c'est quelque chose qu'il faut décider avant de présenter la proposition.

Si on décide de garder ce texte, je suggèrerais que l'on utilise une rédaction cohérente avec le vocabulaire qu'on a utilisé tout ce temps. Je parle du commentaire que je vais faire avant d'envoyer la proposition. Dans la dernière phrase du paragraphe 14, on a toujours parlé d'envoyer cette proposition à la NTIA à travers le Conseil d'Administration de l'ICANN. C'est ça qu'il faudrait dire.

PATRIK FALTSROM : Paul Wilson.

PAUL WILSON : Oui. Plutôt que de me demander s'il faut garder ou pas ce paragraphe, moi je remets en question cette idée d'utiliser le mot complet. C'est ça, en fait, qui me pose problème. Si on va dire que la proposition est complète parce qu'il y a une condition externe qui n'a aucun impact sur la proposition, ça n'a aucun sens si la condition externe ne va pas modifier la proposition. A mon avis, elle ne peut pas devenir complète parce qu'il y a une condition externe qui a lieu. Ce serait plutôt correct, alors, de dire qu'on a une condition supplémentaire, par exemple de la proposition des noms, qui doit uniquement être considérée acceptable, valide ou présentable dans le cas où cette condition externe était remplie. Mais on ne peut pas dire

que la proposition va être complète parce qu'il y a un facteur externe qui a lieu. Je ne sais pas d'où sort cette idée, si c'est quelque chose qu'on a dans la proposition ou si c'est une exigence de la proposition de la communauté des noms elle-même. Alors si on garde ces paragraphes, j'aimerais que l'on modifie légèrement la rédaction pour que ce soit plus clair. Merci.

ALISSA COOPER :

Oui, pour vous répondre rapidement, c'est nous qui avons établi cette exigence parce qu'on s'est demandé si la proposition était complète ou pas et on s'est dit qu'elle n'était pas complète parce qu'on n'avait pas cette autre partie. Cependant, j'apprécie que dans votre suggestion ou commentaire, vous parliez des difficultés que nous avons grâce au fait que Daniel a pu trouver toutes ces différences. Et ces différences, en fait, sont dues au fait qu'on parle différemment de cette question selon le contexte. Et à chaque fois qu'on fait l'évaluation de la proposition, on se dit soit elle n'est pas complète parce qu'il nous manque ça, soit on ne peut pas évaluer complètement la responsabilité parce qu'il nous manque ça donc voilà les différences et d'où elles sortent.

Moi je préférerais dire que la proposition de la communauté de noms dépend de X et qu'avant de l'envoyer, etc, etc... et qu'on puisse dire ça pour qu'on n'ait pas à modifier cela à chaque fois.

Ce que vous voyez ici sur l'écran est très proche de ce que le CWG dit lui-même à travers sa proposition au sujet de l'indépendance donc, peut-être qu'on pourrait tirer leur texte directement de la proposition et résoudre ce problème.

PATRIK FALTSROM : Martin.

MARTIN BOYLE : Merci. A mon avis, c'est clair qu'il faut qu'on ait un texte ici. On a une partie qui porte sur si la proposition est complète ou pas. Elle n'est pas complète pour l'instant, on ne sait pas quand est-ce qu'elle sera complète.

Et donc, pour l'instant un texte accessible et disponible, publié sur notre site web devrait sans doute avoir cette condition.

Je voudrais que l'on considère l'approche d'Alissa, que l'on simplifie autant que possible et que, dès qu'on aura reçu la confirmation du CWG sur le fait que les dépendances ont été respectées, l'on remplace tout simplement le texte disant que la

proposition indépendante qui n'est pas incluse dans notre version préliminaire respecte les exigences de la proposition de la communauté des noms et on y finira là. Alors, on pourrait très bien rédiger ce texte à l'avance pour ne pas avoir à le rédiger par la suite mais je pense que c'est un peu risqué et, de toute façon, le travail de rédaction n'est pas énormément difficile. De toute façon, je serais très préoccupé si on n'avait pas de référence à la dépendance ici. Merci.

PATRIK FALTSROM : Manal.

MANAL ISMAIL : Merci Patrik. Oui, je pense que si cette version va être publiée, il faudrait qu'on ait cette question de dépendance clairement définie quelque part. Si on définit ce qu'on va faire dans l'annonce sur notre statut, il faudrait que ce soit clairement exprimé dans le document aussi.

De toute façon, je ne sais pas, peut-être qu'on pourrait avoir une extension de responsabilité au début du document qui fasse référence au paragraphe où ces parties-là abordent cette question de dépendance du fait que la communauté des noms doit confirmer que les exigences de responsabilité sont respectées.

Je veux dire, qu'il y ait ce type de commentaire en référence liée pour que ce soit plus facile d'éliminer ces paragraphes sans avoir à relire toute la proposition.

Ce n'est qu'une suggestion.

PATRIK FALTSROM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : C'est une bonne proposition, ajouter une phrase comme suit là où, dans ce document, une référence est faite à la proposition du CWG. Il devrait être compris qu'il y a des interdépendances dans cette proposition avec la proposition du CCWG. On devrait le dire donc une fois et non pas à plusieurs reprises dans le document. Autrement on risque de faire que la version ne soit pas toujours la même, que le commentaire ne soit pas toujours le même. Je pense que c'est une bonne proposition qui a été faite, de le dire une fois.

ALISSA COOPER : Je suis d'accord avec vous deux. Le problème que je vois, c'est que cela reflète le processus que l'on a suivi. Et donc nous sommes arrivés à la conclusion que le processus n'était pas

conclu ou que les commentaires soulevaient des inquiétudes par rapport au fait que le processus n'était pas complet, etc... Donc il serait difficile d'écrire la partie zéro sans faire référence à cela. Ce serait difficile de ne le mettre que dans la page de couverture et de ne pas le répéter dans la partie zéro, parler, donc, du fait qu'il y a des interdépendances dans ce processus.

PATRIK FALTSROM : Kavouss, vous voulez répondre à cela ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui, on pourrait faire encore plus simple et dire que, à moins que cela soit spécifié ailleurs, cette référence est valable. Donc, à moins que ce soit spécifié autrement dans le rapport, à chaque fois qu'il y aura une référence etc, etc... Donc à chaque fois que l'on parle de cela, il y a cette référence à laquelle on peut aller pour comprendre la situation, pour ne pas avoir à faire des changements dans tout le texte. Si vous voulez le faire, d'accord. Donc même si le travail du CCWG est complet, cependant... et alors on parle des interdépendances.

PATRIK FALTSROM : Vous vouliez parler Manal ? J'essaie donc de finir ce dialogue avant de passer à Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Patrik. Deux points. D'abord je suis d'accord avec le commentaire d'Alissa plutôt qu'avec celui de Kavouss. Je viens de la communauté des utilisateurs. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler, aussi souvent que ce soit nécessaire, qu'il existe des interdépendances. Bien sûr, nous sommes en train de l'écrire mais je pense que la suggestion d'Alissa est très pertinente.

Deuxième point, qui ne concerne pas uniquement cette partie mais qui concerne cette partie, ce serait bien de mettre systématiquement dans tout notre texte mais aussi dans le rapport sur les commentaires publics, sur la proposition des noms en majuscule, les numéros en majuscule.

Parce que, pour la communauté des utilisateurs, si le numéro est en minuscule, ou paramètre ou protocole en minuscule, cela n'est pas facile à comprendre. Donc mettre en majuscule ces mots-là.

MANAL ISMAIL :

Oui. Je rebondis sur le commentaire d'Alissa. Ma question est la suivante : est-ce que cette partie va être gardée dans la proposition finale ou est-ce que cette partie n'existera plus dans la proposition finale ?

Parce que, oui, si cela fait partie de la version préliminaire, alors ce serait logique qu'elle apparaisse à chaque fois où elle doit apparaître et elle serait gardée jusqu'à la version finale.

Mais si ce n'est qu'un espace pour mettre autre chose à la fin, on pourrait mettre, donc, une mise en garde au départ.

ALISSA COOPER :

Je pense que l'on peut prendre cet exemple pour illustrer. Quand nous allons envoyer la proposition à la NTIA, nous voulons dire que l'ICG a discuté du contenu de la proposition, que l'ICG est satisfait, que les propositions sont complètes et claires. Point, à la ligne. Parce que voilà notre conclusion. Nous sommes en train d'attendre maintenant mais je suppose que les gens ne sont pas préparés à dire cela maintenant parce qu'il y aura beaucoup d'objections à ça si je le propose, d'accord ? Je suis d'accord. Vous êtes d'accord avec moi ? Très bien.

Donc je ne pense pas que l'on puisse changer cela. Quand nous recevrons une confirmation du CCWG, j'aimerais bien que l'on puisse le faire mais je ne pense pas que l'on puisse le faire.

Donc nous allons travailler sur une mise en garde mais il est difficile de prévoir que l'on puisse enlever ces parties du texte.

Cela figure dans cinq ou six parties du texte. Ce n'est pas si difficile de faire un suivi.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec vous Alissa. Vous faite comme vous avez dit.

ALISSA COOPER : Mon idée c'était, bien sûr, d'avoir une mise en garde dans la page de couverture mais bon, ça c'est une question à part.

MARTIN BOYLE : Je suis assez satisfait de cette possibilité, de cette suggestion faite par Alissa. Je me demande, parce que le texte du CCWG ne va pas apparaître dans notre proposition finale, si nous devrions peut-être inclure une adresse URL qui envoie au document du CCWG.

Il me paraît que ce serait intéressant d'inclure cette adresse pour que les gens puissent retrouver le document et avoir, donc, une vision d'ensemble de toutes les contributions dans ce processus. Et ce n'est qu'une suggestion bien entendu.

PATRIK FALTSROM : Kavouss Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Pour la partie pertinente et non pas pour toute la partie. Il y a des parties pertinentes concernant, donc, les interdépendances avec le CCWG et donc faire référence à la partie pertinente par rapport à ce que l'on veut dire c'est-à-dire les interdépendances. Autrement on peut confondre, ça peut porter à confusion.

ALISSA COOPER : Je pense que l'on pourrait inclure cela sur la liste des modifications à faire. Mais on ne sait pas encore à quoi va renvoyer l'URL parce que le document n'est pas complet encore, il n'existe pas, mais bon on verra ça après.

PATRIK FALTSROM : Martin Boyle.

MARTIN BOYLE : Cela m'inquiète un petit peu de suivre la suggestion de Kavouss parce que nous serions en train de décider quelles sont les parties les plus importantes de la proposition du CCWG. Je pense que nous devons, donc, donner l'adresse qui pointe vers le document entier et que c'est à l'utilisateur d'évaluer quelles sont les parties pertinentes. Je n'aimerais pas faire référence à des chapitres en particulier parce que le document sera

complexe, il y aura des interdépendances à l'intérieur du document aussi.

ALISSA COOPER :

Je pense qu'on devrait avoir ces discussions, le cas échéant, le moment venu mais ce n'est pas aujourd'hui.

Donc l'action à mettre en place serait ici de faire correspondre donc ce texte, enlever la partie, donc, concernant l'exhaustivité et dire qu'il y a une interdépendance et le mettre en correspondance avec ce qui est dit par rapport à la proposition du CCWG.

Nous allons revenir sur cette question de la mise en garde demain.

KAVOUSS ARASTEH :

Vous avez le temps jusqu'au 21 janvier ? Parce que vous n'aurez pas le document jusqu'au 21 janvier.

Ensuite, je pense que les gens seraient un petit peu confus avec un document de 200 pages. Les gens ne sauraient pas quelle partie consulter. C'est un petit peu... On pourrait le faire, bien sûr, mais je pense que ce serait un petit peu compliqué pour la personne qui consulterait mais bon...

ALISSA COOPER :

Nous allons revenir sur cette question plus tard.

Prochain point, je ne pense pas que l'on doive parler du schéma, je pense qu'on est plus ou moins d'accord par rapport à cela. Merci beaucoup d'avoir travaillé, Lynn, sur cela.

En ce qui concerne le répertoire sur la mise en œuvre samedi ou dimanche, nous avons parlé en tant que groupe et nous avons dit que les gens qui étaient intéressés à faire ce répertoire de mise en œuvre pourraient, donc, se pencher là-dessus, pourraient consulter le tableur que Lynn a préparé, que nous avons vu et qui figure dans notre Dropbox. Et qu'on s'était dit ce qu'on allait décider, ce que nous allons faire avec ce tableur à savoir, donc, si l'on allait ajouter davantage de détails ou bien si l'on voulait ajouter le tableur comme annexe à notre document ou d'autres possibilités, juste avoir ce tableur dans une planification plus ample au niveau de la mise en œuvre pour faire un suivi des mécanismes.

Ensuite, cette semaine, je pense que les gens ont participé à la session de mise en œuvre organisée par l'ICANN et j'ai eu des discussions avec des gens de la communauté par rapport à la mise en œuvre.

Et je vais vous donner ma vision personnelle par rapport à cette question. Il y a un exercice de mise en œuvre assez large, une planification de la mise en œuvre qui commence et qui va être en cours et nous allons parler de cela demain au niveau de l'ICG.

Mais puisque cela affecte notre document, je pense que ce niveau de détail est suffisant pour notre document parce que beaucoup de choses vont changer pendant l'étape de mise en œuvre. Il y aura davantage de détails et cela va étoffer, disons, notre document et les différentes étapes de la mise en œuvre. Et donc, je pense que le niveau de détail que l'on a dans notre document est suffisant. Je suis contente d'avoir ce tableur. Cela sert à organiser notre travail mais je ne pense pas que l'on doive incorporer davantage de détails dans le court terme. Voilà mon opinion mais, bien sûr, je vous écoute.

PATRIK FALTSROM : Kavouss Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Je n'ai pas compris. Voulez-vous inclure cela dans le texte principal ou voulez-vous le joindre en annexe ? Pouvez-vous clarifier ?

ALISSA COOPER : J'ai posé la question. Si vous voulez l'inclure en tant qu'annexe, c'est possible. Je ne pense pas qu'on ait proposé d'en inclure dans le texte principal.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis de votre avis. Je pense qu'on devrait l'inclure en annexe.

ALISSA COOPER : Vous dites donc que vous êtes d'accord pour l'inclure en annexe. Moi, je suis contre l'inclusion de ce texte. Voilà, c'est mon opinion. Je pense qu'on ne devrait pas l'inclure mais on va écouter les opinions de tous.

PAUL WILSON : Je pense que vous avez raison Alissa. Il ne faut pas rentrer dans le détail. Je pense que c'est une référence très utile, c'est ce que l'on a pu identifier à l'heure actuelle. Ce serait utile d'ajouter quelques mots dans ce premier paragraphe en disant qu'il s'agit spécifiquement d'une liste qui n'est pas complète, forcément.

Et en ce qui concerne la question de le joindre en annexe ou pas, je pense qu'il serait important de le mettre en annexe si on dit que c'est important mais je ne pense pas que nous soyons en

mesure de dire comment cette mise en œuvre doit être faite.
Mais on pourrait l'inclure comme référence.

PATRIK FALTSROM : Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Deux points. Je suis d'accord avec la suggestion de Paul.

Et deuxièmement, en ce qui concerne le texte qui introduit cette référence, je dirais l'établissement de la PTI et j'ajouterais le mandat ou les attributions parce que c'était justement l'un des points qui a fait l'objet de beaucoup de discussions. Il y a eu une discussion par rapport à la méthode de désignation des administrateurs de la PTI et là, j'ajouterais donc les attributions de la PTI.

ALISSA COOPER : Juste une remarque. Si je me trompe, dites-le-moi mais je pense que ces références ont été tirées du CWG. Nous pouvons, bien sûr, ajouter des modifications mais c'est la raison pour laquelle on a écrit ce qu'on a écrit. Cela a été tiré de la liste de mise en œuvre du CWG.

PATRIK FALTSROM : Voyons si l'on veut garder ou non cette liste.

KAVOUSS ARASTEH : Je serais pour l'inclusion en annexe mais je peux suivre l'avis de la majorité.

LYNN ST AMOUR : Oui Alissa. C'était tiré du travail du CWG et je pense que l'on pense ici que les attributions, le mandat du PTI sont inclus dans cette considération.

En ce qui concerne le fait de l'ajouter en annexe, j'inclurais un texte supplémentaire parce qu'une colonne qui était très utile était celle qui parlait de la supervision. Parce qu'il faut que ce soit clair pour que la communauté puisse savoir quel est le rôle de l'ICG.

Et dans l'atelier du CWG d'hier, Jonathan a dit qu'ils allaient faire des progrès. Je n'ai pas la transcription sous les yeux mais qu'ils allaient donc se pencher sur les discussions de l'ICWG et qu'ils étaient sûrs que c'était la responsabilité de l'ICG et de la communauté des noms de s'assurer que leur mise en œuvre répondait à leurs besoins. Peut-être que nous pouvons ajouter quelque chose par rapport à cela. Et ils ont dit également qu'ils allaient assumer la responsabilité en matière de mise en œuvre.

Donc je ne pense pas que l'on ait besoin de l'annexe mais peut-être que l'on pourrait ajouter une phrase dans la première partie où l'on dise que les OC assument la responsabilité de s'assurer de la mise en œuvre des actions à prendre. La question de la mise en œuvre est supervisée de manière appropriée donc peut-être que l'on pourrait ajouter une terminologie appropriée et dire exactement où nous pensons que se trouve la responsabilité par rapport à la mise en œuvre de ces actions. Ce serait un ajout utile.

PATRIK FALTSROM : Je vous rappelle que nous avons six minutes. Je vous prie d'être brefs.

Keith ?

KEITH DAVIDSON : Très brièvement, j'apprécie ce document. Je pense qu'il est très intéressant pour être transparents et ouverts. Je me demande si on pourrait avoir une note en bas de page qui renvoie donc à ce document pour les gens qui souhaiteraient donc peut-être le lire. Le mettre en annexe, peut-être que c'est un peu trop.

RUSS MUNDY : J'aurai une position différente. Je l'inclurais en annexe mais si on ne le fait pas, on devrait imaginer comment le publier. Parce que c'est un ensemble d'informations collectées par ce groupe qui pourrait être utile à l'avenir, quand les gens vont se demander quelles sont les actions à mettre en place. Je ne sais pas si c'est complet ou tout à fait exact mais cela pourra économiser du temps à d'autres personnes qui se poseraient ces questions.

Donc il faudrait penser à comment le faire apparaître sur le web, par exemple, pour que les gens puissent se servir de ces informations.

PATRIK FALTSROM : Nous avons quelqu'un dans notre appel qui s'appelle EPG. Elise ?

ELISE GERICH : Désolé, j'avais levé la main avant parce que j'allais faire des suggestions mais si cela ne sera pas inclus en annexe, je ne vais pas m'exprimer.

PATRIK FALTSROM : Alissa Cooper.

ALISSA COOPER : Juste pour être clairs, la question concerne le tableur. Ce texte devrait rester dans ce document. La description des différents points est la même qui se trouve dans le tableur. Donc si vous avez des problèmes, ce texte reste tel quel pour le moment.

ELISE GERICH : J'ai un problème avec la première ligne qui dit « transfert du personnel et des ressources à la PTI ». Je sais que ça vient du texte du CWG mais il n'y a pas moyen de faire ce transfert de personnel à la PTI.

On peut parler du fait de donner des ressources et du personnel à la PTI mais on ne peut pas dire que le personnel va être transféré à une nouvelle compagnie parce qu'on ne peut pas faire ça. On ne peut pas obliger quelqu'un à passer à une nouvelle compagnie. On a le choix au niveau du personnel.

Je pense qu'au niveau de la rédaction, on devrait changer ça.

ALISSA COOPER : Oui, je pense que c'est tout à fait juste ce que vous dites. Peut-être « ressources et personnel de la PTI » serait plus logique.

PATRIK FALTSROM : Peut-être qu'avant que Martin ne prenne la parole, si cette formule est celle qui est utilisée par le CWG, peut-être que l'on pourrait ajouter quelque chose ici pour dire que ce texte est tiré exactement du texte du CWG.

Martin ?

MARTINN BOYLE : Excusez-moi, je ne voulais pas prendre la parole.

PATRICK FALTSROM : Kavouss et puis on aura fini.

KAVOUSS ARASTEH : Il y a une différence entre le personnel et puis les effectifs et puis le transfert des effectifs. Parce que si l'on met effectifs, c'est des effectifs qui pourraient être nouveaux. Si l'on met transfert c'est le même personnel de l'ICANN qui est transféré à la PTI.

Donc on peut prendre le personnel qui existait déjà en essayant de leur donner une nouvelle tâche. Ca c'est le transfert des effectifs ou du personnel. Mais cela ne veut pas dire qu'on va garder tout le personnel et que l'on va recruter de nouvelles personnes pour la PTI parce que c'était l'objectif du CWG je pense, vu la façon dont ils l'ont rédigé.

ELISE GERICH : Kavouss, je parlais justement de cela. L'objectif, d'après ce que je comprends, est de faire en sorte que le département IANA passe à la PTI. Cependant, on est en train de créer une nouvelle organisation et les gens ont le choix de travailler pour cette nouvelle organisation ou non, ou quitter ou démissionner par exemple. L'ICANN ne peut pas obliger le personnel à passer d'une entreprise, à savoir l'ICANN, à une autre entreprise qui serait créée, à savoir la PTI. Vous ne pouvez pas obliger les gens à faire cela.

KAVOUSS ARASTEH : Alors qu'est-ce qu'on fait de tout le personnel qu'il y a à l'ICANN et qui ne veut pas passer à la PTI ?

ELISE GERICH : Ils peuvent jouer un autre rôle au sein de l'ICANN ou ils peuvent démissionner.

ALISSA COOPER : On pourrait y réfléchir pendant la journée d'aujourd'hui et y revenir demain si vous êtes d'accord. Peut-être qu'on peut parler avec les gens du CWG pour voir ce qu'ils en pensent, s'ils tiennent vraiment à garder cette terminologie. Voilà.

Je pense qu'en ce qui concerne le tableur, j'ai l'impression qu'une solution de compromis pourrait consister à publier ce texte quelque part et mettre une note en bas de page dans notre proposition. Je pense que ce serait une solution de compromis. Voilà ma proposition : publier ce document, en l'espèce probablement ou avec des changements mineurs.

Lynn va s'occuper de peaufiner le document pour que l'on puisse le publier et ajouter une note en bas de page dans notre proposition.

Très bien. Nous allons donc revenir demain sur les modifications de notre proposition.

Et je vous pose une question. Avant, j'ai dit... Excusez-moi, je ne vais pas poser la question. Si vous avez des modifications par rapport à la proposition, envoyez vos propositions avant minuit aujourd'hui. Envoyez-les par mail pour que ce soit très clair : quelles sont vos suggestions, si c'est des modifications de documents, etc... Nous allons les incorporer avant demain. Voilà le plan.

Maintenant, je crois que nous avons parmi nous un photographe qui va prendre une photo de groupe parce qu'il se peut que ce

soit la dernière fois que l'on est réuni en personne, en face à face, tous. Donc Mohamed, est-ce que vous avez des instructions par rapport à cela ?

MOHAMED EL-BASHIR : Je pense que l'on pourra se mettre tous du côté droit de la table. Certains d'entre nous seront assis, les autres seront debout et on pourra prendre la photo.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]